



Salaire annualisé et régularisation

Par **witchy**, le **31/07/2012** à **21:03**

Bonjour,rnrnJe suis salariée en CDI dans un centre de formation et mon salaire est annualisé avec normalement 12 mensualités égales de septembre à fin aout. Hors cela fait deux années de suite que je rencontre le même problème : mon employeur décompte les heures réellement effectuées fin juillet, ce qui fait que mon salaire est divisée par 2 puisque n'ayant plus de cours en juillet et aout, il estime qu'il n'a pas d'heures à payer. Hors l'annualisation permet d'être payé toute l'année, moins bien mais sur l'année entière. Concrètement, j"étais payée 1145 euros net pour 81 heures mensuelles et je me retrouve aujourd'hui avec un salaire de 620 euros et ce jusqu'en septembre. L'année dernière, je n'avais rien reçu du tout pour le mois d'aout. rnrnJe voudrais savoir s'il a le droit de faire ça parce qu'il me semble que c'est à lui d'ajuster au mieux le volume horaire sur l'année. En plus je ne suis pas prévenue à l'avance et se retrouver avec une moitié de salaire en moins, c'est difficile à vivre.rnrnMerci pour votre aide.